



Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis  
Canton de Pont Sainte Maxence

MAIRIE DE RHUIS

Rhuys, lundi 22 juin 2015

## AVIS

A l'attention du SIMOH

**Objet :                    PRESCRIPTION SPECIALE ZONE CONSTRUCTIBLE UD**

ACCÈS PAR LE CHEMIN DE BACOUËL  
PAR LE CHEMIN DE CATILLON  
PAR LA ROUTE DE ROBERVAL

Parcelles 542, 159, 161, 162

Afin de sécuriser la circulation sur le Chemin de Bacouël, sur le Chemin de Catillon et sur la Route de Roberval (étroits) et sécuriser les entrées et sorties des véhicules de ces propriétés, il a été décidé d'avoir recours à une prescription spéciale dans le cadre de l'Article R 111-2 du Code de l'Urbanisme qui stipule que :

« Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la SÉCURITÉ PUBLIQUE du fait de sa situation, de ses caractéristiques et de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations. »

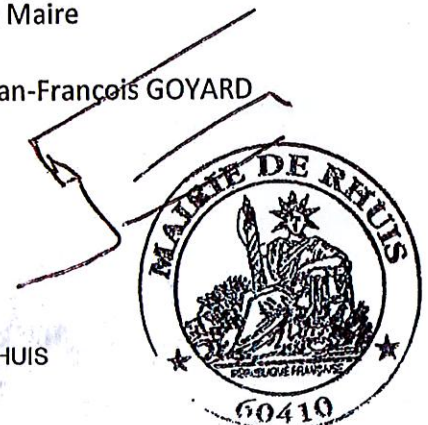
En conséquence, dans le cadre de la SÉCURITÉ PUBLIQUE, nous demandons à ce que les entrées des propriétés ci-dessus mentionnées en objet, soient en « décalé », en « retrait », portails, portillons et clôtures.

Les portails et portillons seront positionnés à 4 mètres en retrait par rapport à la limite de propriété, les clôtures conformément au Plan 5 B, seront en arrondi dans l'aire de dégagement pour améliorer la visibilité.

Cet avis vient en complément du P.L.U. modifié le 25 Octobre 2010, et en complément de l'avis en date du 10 Mai 2012 concernant la Parcelle 212, divisée en 4 lots.

Le Maire

Jean-François GOYARD



Mairie de Rhuys – 24 Grande Rue – 60410 RHUIS  
Tél / Fax : 03.44.40.51.79  
[mairiederhuys@orange.fr](mailto:mairiederhuys@orange.fr)